



Commission Territoriale d'organisation et d'arbitrage

Compte rendu de réunion N°5 du Lundi 09 Octobre 2023

Personnes présentes :

Mattei Emilien, Grisel Jeremy, Zicchina Christophe

Assistent :

Rutily Léa, Casili Marie Luce

1. Courriers reçus :

- Courrier reçu du service des sports de la mairie d'Ajaccio et de la CAB : **Les pénalités financières des clubs ajacciens et du BHB sont supprimées.**
- Courrier reçu demande de sous classement du HCB : **Refus de la CTOA** --> le championnat de -15 ans M ne peut pas être mixtes. Règlement FFHB.
- Courrier reçu du HPA concernant le sous classement de joueuses nées en 2009 : **Accord de la CTOA** pour qu'elles puissent jouer en U13 Mixtes.
- Courrier reçu CSHB : Forfait de leur équipe -15ans M

2. Attribution plateau Hand à 4 sectorisé :

- 21/22 octobre 2023 : Secteur Ajaccien : GFCA
- 22 octobre 2023 : Secteur Haute-Corse : HJIR
- 21/22 octobre 2023 : Secteur Extrême-sud : ASPV
- 11/12 novembre 2023 : Secteur Ajaccien : HAC
- 11/12 novembre 2023 : Secteur Haute-Corse : AJC
- 11/12 novembre 2023 : Secteur Extrême-sud : ASPV

LIGUE CORSE DE HANDBALL



3. Formations CTOA :

La CTOA vous informe d'une formation officielle de table et arbitrage sur le secteur Extrême Sud le 11 novembre 2023 et le 12 novembre 2023 à Bastia. La CTOA prendra attache avec les clubs concernés très rapidement.

4. Annexes au CR :

- Vous trouverez ci-joint le règlement de nos championnats territoriaux.

5. Rappel règlement :

- A) Je vous rappelle que conformément au règlement voté lors de la dernière assemblée générale, les stages organisés par les clubs ne doivent pas se tenir en même temps que ceux de la Ligue Corse s'ils concernent la même catégorie d'âge.
- B) Tout club souhaitant organiser un évènement (match, tournoi) à obligation de remplir le document et de le renvoyer à la CTOA minimum 7 jours avant la date de celui-ci. Suite à l'AG 2023, les droits annuels sont inclus dans les frais d'engagement pour tout évènement organisé.
- C) Lors des tournois –11ans et –13ans, en application du règlement de la CTOA, je vous rappelle qu'il est indispensable que les JAJ soient suivis par les animateurs EA et / ou Accompagnateurs EA afin que les sanctions disciplinaires puissent être recevables pour transmission à la commission de discipline.
Le cahier des charges doit être obligatoirement affiché à la table de marque à chaque compétition.
- D) Concernant les anomalies feuilles de match pour les officiels de table non validés. La CTOA proposera des sessions de formation avant décembre 2023 pour régulariser les personnes en anomalies.
- E) Lors de tirage au sort arbitrage sur les catégories jeunes (-15/-18) le match est arbitré en binôme.

Je vous rappelle que les permanences téléphoniques de la CTOA sur la ligne 06.51.51.26.52 se feront le lundi de 14h à 18h, les mardi, mercredi et jeudi de 10h à 16h, et le vendredi de 10h à 14h.

Néanmoins, l'ensemble des demandes devront également faire l'objet d'un mail, depuis la boîte standardisée du club, vers celles de la CTOA ligue Corse :

Compétition : 5500000.coc@ffhandball.net

Arbitrage : 5500000.cta@ffhandball.net

LIGUE CORSE DE HANDBALL